Icogne, Lens, Crans-Montana, le 13 novembre 2026

AVIS

En application de l'avenant au règlement intercommunal de police "Nuisances dues aux travaux" homologué le 20 avril 2016, les Communes d'Icogne, Lens et Crans-Montana, publient le calendrier officiel 2027 mettant en exergue les plages de restrictions appliquées pour les travaux devant être entrepris à l'intérieur du périmètre touristique.

Dates			Restrictions	Remarque
1 janvier	au	3 janvier	Travaux interdits	Vacances Nouvel An
4 janvier	au	31 janvier	Période de restriction	
1 février	au	14 février	Travaux interdits	Championnat du monde
15 février	au	25 mars	Période de restriction	
26 mars	au	29 mars	Travaux interdits	Week-end de Pâques
30 mars	au	4 avril	Période de restriction	
5 avril	au	11 juillet	Travaux autorisés "sans restriction"	
12 juillet	au	31 juillet	Période de restriction	
1 août	au	15 août	Travaux interdits	Vacances Estivales
16 août	au	5 septembre	Période de restriction	Open (02.09 au 05.09)
6 septembre	au	19 décembre	Travaux autorisés "sans restriction"	
20 décembre	au	31 décembre	Travaux interdits	Vacances de Noël

Remarque :
Ce calendrier a été édicté pour les travaux extérieurs. Pour ce qui a trait aux travaux intérieurs, le règlement de PPE fait foi.

Le règlement est consultable auprès des Services techniques municipaux ou des sites Internet respectifs : www.lens.ch / www.commune-cransmontana.ch / www.icogne.ch

Période de restriction :
Horaires de travail 08h00-12h00 14h00-17h00

Les Administrations communales